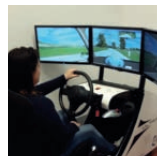




LE JOUR OÙ ON POURRA CHANGER DE MAINS ON POURRA SE PASSER DE GANTS

Attention, le port de gants certifiés est obligatoire pour les conducteurs et passagers (selon l'équipement) des deux et trois roues motorisés.



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFÈTE DE LA VIENNE



Sécurité routière 86

STUPÉFIANTS AU VOLANT : ET VOUS, CONNAISSEZ-VOUS LES RISQUES ?

N°29 - novembre 2016

ÉDITO

Comme vous le savez, la tendance dans le département de la Vienne, si elle est à la baisse pour l'accidentalité globale, est malheureusement nettement à la hausse pour ce qui concerne le nombre de personnes tuées. Les jeunes paient notamment un lourd tribut avec, à la fin octobre, 10 personnes âgées de moins de 25 ans décédées sur les routes du département. Les actions de sensibilisation à destination de ce public, si elles sont déjà nombreuses, comme ce numéro de la lettre sécurité

routière 86 de novembre l'illustre, doivent se renforcer en 2017. À quelques jours, le 7 décembre prochain, du lancement de l'appel à projet pour le plan départemental d'actions de sécurité routière 2017, je vous invite à faire part, à la coordination sécurité routière de la préfecture de la Vienne, de vos nombreuses et innovantes idées de lutte contre l'insécurité routière.

Bonne route, en toute sécurité !



Stanislas Alfonsi, Directeur de Cabinet, Chef de projet sécurité routière, Préfecture de la Vienne

Port des équipements de protection individuel (EPI) à moto

En matière de sécurité routière, un EPI, équipement de protection individuel, entre dans le champ de la sécurité passive dont l'objectif est de limiter les effets d'un accident, en protégeant un individu d'un risque donné (la ceinture de sécurité par exemple).

Dans le domaine du deux roues motorisé, seul le port du casque homologué, depuis le 1 janvier 1973, était obligatoire pour les motards (1^{er} janvier 1980 pour les usagers de cyclomoteur en toutes circonstances), le port du reste de l'équipement restant totalement facultatif.

Depuis le 20 novembre 2016, afin de limiter les blessures graves aux mains et aux avant-bras, le port de gants homologués CE, adaptés à l'usage du deux roues motorisé, est devenu obligatoire, tant pour le conducteur que pour le passager.

Les caractéristiques de ces gants sont traitées par la norme EN 13594, "Gants de protection pour motocyclistes", datant de novembre 2015.

La norme est divisée en deux niveaux vérifiables par la présence du logo.



Au niveau 1, les gants doivent résister à une abrasion de 4 secondes. Ils sont également soumis à des tests de déchirement et de coupure et l'innocuité des matériaux qui les composent est aussi vérifiée, ainsi que leur ergonomie. Ils doivent descendre au moins 1,5 cm sous la base du pouce et leur capacité à ne pas pouvoir être arrachés de la main en cas de glisse est également vérifiée.



Au niveau 2, la résistance à l'abrasion doit être d'au moins 8 secondes et le gant doit descendre à 5 cm de la base du pouce. Contrairement au niveau 1, les coques sont ici obligatoires.

En cas de non-respect de cette nouvelle obligation, le conducteur ou le passager s'expose à une amende de 68 euros (payée dans les 15 jours, elle est minorée à 45 euros en cas de dépassement du délai de paiement normal de 45 jours, elle est majorée à 180 euros). Les conducteurs de motocyclette, tricycle lourd ou quad perdent en outre un point sur leur permis de conduire.



ACTUALITÉS

> " Cocktails à gogo "

Le vendredi 25 novembre, Marie-Christine Dokhélar, préfète de la Vienne, a assisté à la dernière représentation de l'action « Cocktails à gogo » organisée dans le cadre du plan départemental d'actions de sécurité routière 2016. Elle a assisté, aux côtés de 80 apprentis en 1^{ère} année du CFA du bâtiment de Saint-Benoît, à la représentation. Puis, les jeunes sont venus sur scène, en improvisation, tester leurs propositions pour venir en aide aux personnages de la pièce. Enfin, un élève, dont l'un des amis proches a été victime d'un accident sous l'emprise

de l'alcool a tenu à faire partager son témoignage bouleversant. Cette sensibilisation aux risques par le théâtre interactif est co-financée par plusieurs partenaires : les préfectures de département (au titre de la sécurité routière et de la mission interministérielle de lutte contre les drogues et conduites addictives), la prévention Maif, le Conseil régional et les établissements scolaires bénéficiaires. Pour la première fois cette année, des représentations ont eu lieu dans les douze départements de la région Nouvelle-Aquitaine.



> " Ateliers sécurité routière au lycée le Dolmen "

Du 16 au 18 novembre, les élèves des classes de 2^{nde} Bac Pro et de 1^{ère} année de CAP ont participé à des ateliers de sensibilisation à la sécurité routière. L'animation était assurée par les intervenants départementaux de sécurité routière de la préfecture et par le référent sûreté du commissariat de police de Poitiers.

Ce sont ainsi 180 élèves qui ont pu échanger avec les intervenants au sujet de la conduite d'un deux roues motorisés, de la problématique de l'alcool au volant et autour des conduites à risques.

À l'issue de ces trois journées d'actions, les partenaires ont pu déguster des cocktails sans alcool préparés par les élèves.



	octobre 2015	octobre 2016	variation
Accidents	44	43	-1
Tués	4	3	-1
Blessés	61	5	-56
dont blessés hospitalisés	21	14	-7

	janvier et octobre 2015	janvier et octobre 2016	variation
Accidents	355	340	-1
Tués	21	26	+5
Blessés	475	464	-11
dont blessés hospitalisés	142	147	-2

L'acteur de sécurité routière du mois :

Isabelle FERRA - Professeur référent à la sécurité routière au lycée des métiers Le Dolmen à Poitiers

Depuis combien de temps et pourquoi êtes-vous impliquée dans le domaine de la sécurité routière ?

À mon arrivée au lycée des métiers Le Dolmen à Poitiers, en septembre 2008, j'ai découvert toutes les actions de sensibilisation à la sécurité routière qui avaient déjà été mises en place grâce à Mme Cothias, conseillère principale d'éducation (CPE) à ce moment-là, pour les élèves des classes de terminale Bac Professionnel, depuis 1996.

Tous les ans, certains de nos élèves sont touchés directement ou indirectement par des accidents sur la voie publique. Ayant également eu dans mon entourage proche des accidentés de la route, je me suis donc impliquée progressivement dans ce projet de prévention.

De plus, dans cette lutte contre l'insécurité routière, je suis encouragée et aidée activement par tous les membres de la communauté éducative de notre lycée (personnels de direction, professeurs, CPE, surveillants, agents), et je les en remercie.



Quelles actions de sensibilisation menez-vous au sein du lycée ?

Depuis septembre 2015, avec l'aide indispensable de Mme Lacouture, l'infirmière dans notre établissement, nous organisons des demi-journées de sensibilisation à la sécurité routière pour tous les élèves entrants dans l'établissement. (élèves de 2nd Bac Pro et de 1^{ère} année de CAP). Pour ces interventions, nous travaillons en partenariat étroit avec les intervenants de la préfecture de la Vienne et du commissariat de Police. Au cours des mois de mars et avril 2017, nous organiserons également des séances d'information pour les élèves de la classe de 3^è Prépa Pro, afin de les préparer à passer l'ASSR2.

À travers ces interventions, nous ne souhaitons pas avoir un discours moralisateur, mais nous voulons amener nos élèves à réfléchir aux conséquences de leurs actes pour eux et pour les autres en développant leurs attitudes citoyennes. Nous espérons qu'ils prendront les bonnes décisions.

L'AGENDA

1^{er} décembre : Ateliers sécurité routière, en partenariat avec Prévention MAIF, au collège René Cassin de L'Isle Jourdain.

1^{er} décembre : Intervention sécurité routière de la gendarmerie nationale, pour les agents de communautés de communes, au centre de gestion de la Vienne.

Du 5 au 9 décembre : Semaine de la sécurité routière à Châtelleraut, en partenariat avec la ville, Groupama, la police nationale et la gendarmerie nationale.

14 décembre : Journée sécurité routière pour les adolescents au centre hospitalier Henri Laborit de Poitiers.

15 décembre : Petit déjeuner sécurité routière à la mission locale d'insertion du Poitou.

16 décembre : Ateliers sécurité routière, en partenariat avec GMF, pour les recrues du RICM de Poitiers.